

CHARTRE D'ETHIQUE

Version du 01/09/2025

INTRODUCTION

Veiller à ce que chacun d'entre nous agisse avec intégrité au quotidien est primordial. Ceci est au cœur de notre métier et notre ambition.

Dans un environnement concurrentiel et mouvant, où notre Groupe, nos salariés titulaires ou temporaires, partenaires, clients et fournisseurs exigent plus de transparence, d'éthique et de dialogue, nous aspirons à construire un monde favorisant le respect des individus et de notre planète. Chacun de nous s'investit pour un environnement plus sûr et plus humain.

C'est en agissant avec éthique et responsabilité et en appliquant les engagements de notre Charte que nous agissons dans l'intérêt de notre Groupe, de nos salariés, de nos clients et actionnaires, et de sa réputation sur le long terme.

Nos engagements, nos valeurs, notre identité.

Nous sommes engagés dans une démarche d'amélioration continue visant la satisfaction de nos clients, de nos salariés titulaires ou temporaires, la performance et l'efficacité de nos organisations. Nous nous encourageons au quotidien à satisfaire nos exigences applicables et nos obligations de conformité dans les domaines environnementaux, réglementaires et normatifs (produits CE, NF, process) et de santé et sécurité.

Nous nous engageons pour la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et sommes labellisés « + engagés et + performants » par l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie). Nous sommes également certifiés ISO 14001 « Management de l'environnement » et ISO 9001 « Management de la qualité ».

Dans le cadre de nos objectifs RSE, nous avons pris l'engagement d'intégrer la RSE dans notre stratégie globale et d'améliorer la transparence de nos communications sur ce thème. Nous veillons à répondre aux exigences imposées par la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). Au plan social, nous mettons tout en œuvre pour renforcer la sécurité de nos salariés et promouvoir une culture d'inclusion au sein de notre Groupe. Nous nous engageons à réaliser un bilan carbone, à développer des analyses de cycle de vie pour nos produits, et à poursuivre nos efforts pour réduire notre impact environnemental tout au long de notre chaîne de valeur, depuis l'approvisionnement jusqu'à la fin de vie de nos produits.

Nous appuyons notre développement sur des valeurs communes :

- **Viser l'excellence**

Nous aspirons à atteindre les plus hauts standards de qualité dans tout ce que nous entreprenons. Cela implique une recherche constante d'amélioration, d'innovation et de dépassement de soi, tant au niveau individuel que collectif. Nous encourageons la créativité, l'initiative et la remise en question constructive pour progresser continuellement et offrir le meilleur à nos clients, partenaires et salariés.

- **Avancer collectivement**

Nous croyons en la force du travail d'équipe et à l'importance de la collaboration pour atteindre nos objectifs. Nous favorisons un environnement de travail inclusif, où chacun se sent valorisé, écouté et respecté. Nous encourageons le partage des connaissances, la solidarité et l'entraide pour créer une dynamique positive et stimulante, propice à l'épanouissement de chacun et à la réussite collective.

- **Respecter nos engagements**

Nous tenons parole et honorons nos engagements envers nos clients, nos partenaires, nos salariés et la société dans son ensemble. Nous agissons avec intégrité, transparence et responsabilité dans toutes nos actions. Nous respectons les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les normes éthiques les plus strictes. Nous sommes conscients de notre impact sur l'environnement et nous nous engageons à agir de manière responsable et durable.

Ces valeurs, profondément ancrées dans notre culture d'entreprise, guident notre action au quotidien et nous permettent de construire un avenir solide et prospère, fondé sur la confiance, le respect et l'excellence.

Notre réputation et notre identité se construisent sur des valeurs et des principes éthiques forts, que nous affirmons et vivons au quotidien. Cette Charte d'Éthique les définit avec précision. Elle repose avant tout sur le comportement et les convictions de chacun, créant ainsi un esprit d'entreprise uni et engagé.

L'excellence dans un monde en mouvement.

Nous visons l'excellence dans un monde en constante évolution. Nous remettons en question nos pratiques et adaptons nos méthodes de travail. Pour réussir ces transformations, nous nous appuyons sur un socle solide : les valeurs et l'éthique définies dans cette charte.

Table des matières

INTRODUCTION	1
Nos engagements, nos valeurs, notre identité.	1
L'excellence dans un monde en mouvement.	2
PREAMBULE.....	4
1. Objectif de la Charte d’Ethique.....	4
2. Champ d'Application de la Charte d’Ethique	4
3. Droit d’alerte	4
4. Modalité du droit d’alerte	5
5. Conséquences du Non-Respect de la Charte d’Ethique	5
6. Notification des Éventuelles Violations de la Charte d’Ethique	5
7. Accès à la Charte d’Ethique	5
8. Application des Différentes Dispositions de la Charte d’Ethique	5
CHARTES D’ETHIQUE	6
1. Adhésion aux grands principes (pacte mondial des nations unies et droits humains)..	6
2. Respect des Lois et Règlements	7
3. Conflit d'Intérêts	7
4. Contexte Anti-Corruption	8
5. Confidentialité.....	8
6. Concurrence Loyale.....	9
7. Délit d'Initié	9
8. Protection des Actifs.....	9
9. Fraude.....	9
10. Relations avec les Fournisseurs.....	10
11. Ventes et Commerce International	10
12. Sincérité des Rapports Financiers.....	10
13. Santé et Sécurité.....	11
14. Diversité et respect de la vie privée des individus	11
15. Discrimination et Harcèlement.....	11
16. Protection de la Vie Privée des Employés	11
17. Autres documents à consulter.....	12

PREAMBULE

1. Objectif de la Charte d'Ethique

La présente Charte d'Ethique définit la politique de notre Groupe en matière d'éthique des affaires et de comportement individuel. Elle encadre le Code de conduite anti-corruption ainsi que le Code de Conduite Concurrence.

Notre Charte d'Ethique ne prétend pas apporter une réponse à toutes les questions d'ordre éthique susceptibles de se poser dans le cadre de nos missions. Elle expose les règles fondamentales et les principes directeurs qui doivent guider nos décisions.

Il appartient à chacun d'entre nous de lire et de comprendre cette charte, puis de faire preuve de discernement et de bon sens face aux différentes situations qui peuvent se présenter.

2. Champ d'Application de la Charte d'Ethique

Chacun de nous, salariés titulaires ou temporaires, quel que soit le pays dans lequel il se trouve, doit personnellement respecter la Charte d'Ethique et adopter une conduite irréprochable afin de contribuer à la protection de l'un des actifs fondamentaux de notre Groupe : sa réputation. Nous veillons collectivement et individuellement à l'application de la présente Charte d'Ethique et à ce que l'action de chacun d'entre nous s'inscrive dans ce cadre, quelle que soit notre fonction dans le Groupe. Chacun exerce sa responsabilité au quotidien et n'hésite pas à faire part de ses interrogations et préoccupations le cas échéant, afin de prévenir toute situation de risque. Si des doutes persistent pour la compréhension, l'interprétation ou l'application de notre charte, il peut exercer son droit d'alerte.

3. Droit d'alerte

Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités de notre Groupe et résultant des actions de l'un de ses collaborateurs internes, représentants ou par extension toute tierce personne mandatée par notre Groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive, et sans contrepartie financière. Nous prohibons toutes formes de représailles ou mesures discriminatoires à l'encontre des lanceurs d'alerte et toute personne bénéficiant de ce statut, notamment en assurant une stricte confidentialité de leur identité et en respectant le choix de l'anonymat de l'émetteur d'un signalement.

4. Modalité du droit d'alerte

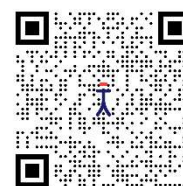
Toute personne éligible peut exercer son droit d'alerte dans les conditions de la « Procédure d'Alerte Conformité » du Groupe.

5. Conséquences du Non-Respect de la Charte d'Ethique

Le non-respect des règles et principes directeurs définis dans la Charte d'Ethique peut engager votre responsabilité personnelle et entraîner des sanctions disciplinaires. Chacun de nous est responsable de lire, de comprendre et de respecter l'ensemble des règles et principes directeurs de la Charte d'Ethique.

6. Notification des Éventuelles Violations de la Charte d'Ethique

Les éventuelles violations de la Charte d'Ethique peuvent être signalées à votre supérieur hiérarchique, au responsable de la conformité ou directement à l'adresse de la plateforme sécurisée suivante pour signaler les violations observées :



<https://signalements-kelias.besignal.com>

Aucune mesure de représailles ne sera tolérée contre un employé de bonne foi ayant utilisé cette adresse pour signaler une violation.

7. Accès à la Charte d'Ethique

Chaque employé, salarié titulaire ou temporaire, a reçu un exemplaire de la Charte d'Ethique. Une version numérique est également disponible sur l'intranet de notre Groupe et sur le site web officiel.

8. Application des Différentes Dispositions de la Charte d'Ethique

Une situation peut être complexe et soulever plusieurs questions éthiques en même temps. Plusieurs paragraphes de la Charte peuvent trouver à s'appliquer. Il convient également de respecter toutes les règles contenues dans les autres documents internes de notre Groupe en lien avec la Charte (Guides, Codes de conduite, Règlement Intérieur, etc.).

CHARTRE D'ETHIQUE

Les différentes questions d'ordre éthique susceptibles de se poser dans le cadre de vos activités au sein de notre Groupe sont abordées ci-dessous.

1. Adhésion aux grands principes (pacte mondial des nations unies et droits humains)

Nous sommes fondamentalement opposés au travail des enfants et au travail forcé, conformément aux principes de l'Organisation Internationale du Travail.

Nous sommes conscients de notre responsabilité en raison de notre présence commerciale et industrielle en Europe. Partout où nous sommes implantés, nous sommes déterminés à agir en entreprise responsable, honnête et respectueuse de la personne humaine et des lois.

Les principes du Pacte mondial des Nations Unies et des droits de l'Homme nous inspirent et nous guident dans notre engagement à respecter et à promouvoir les droits de l'Homme dans toutes nos activités et partout où nous sommes présents.

De plus, nous nous engageons à respecter les textes internationaux suivants : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, concernant les droits humains, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous nous engageons à assurer des conditions et des relations de travail respectant la dignité humaine, et à faire en sorte que ces conditions de travail soient sûres et conformes aux normes de l'OIT et aux législations nationales.

En cas d'implantation industrielle, nous veillons à identifier, prévenir et réparer les impacts environnementaux, sociaux et relatifs aux droits humains que celle-ci pourrait avoir sur les communautés locales et leur environnement, et à participer au développement harmonieux de ces communautés.

Nous voulons nous assurer que nos fournisseurs et prestataires de services respectent des principes équivalents à ceux définis dans notre Charte d'Ethique, notamment en matière de respect des droits de l'homme, et qu'ils promeuvent des principes similaires dans leurs relations avec leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Nous demandons notamment à nos fournisseurs et sous-traitants de respecter :

- Les dispositions légales et réglementaires du droit du travail en vigueur dans le pays (niveau de rémunération, durée du travail, liberté d'association, etc.).
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier les conventions relatives au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire, au respect de la liberté d'association et au droit de négociation collective, et à la non-discrimination.

- La dignité de la personne à travers des conditions de travail acceptables.
- Les règles de sécurité, de santé et d'hygiène afin de limiter les effets de leur activité sur la santé et la sécurité de leur personnel et des communautés voisines de leurs implantations.
- Les règles de sûreté appliquées dans les sites où ils interviennent.

Cet engagement de notre part d'agir de manière responsable et éthique auprès des employés, des partenaires et des communautés locales doit être compris et respecté par tous. La vigilance et l'implication de chacun sont essentielles pour que cette démarche soit pérenne.

2. Respect des Lois et Règlements

Chacun d'entre nous, salarié titulaire ou temporaire, s'engage à respecter pleinement les lois et règlements applicables dans toutes ses activités. Il appartient à chaque employé de respecter la lettre et l'esprit des lois et des règlements applicables.

Il appartient à chacun d'entre nous de nous informer sur les lois et les règlements applicables à nos missions et de les respecter scrupuleusement. Nous devons également être en mesure de déterminer quand il est nécessaire de solliciter l'avis de la Direction pour agir conformément aux lois et aux règlements applicables.

3. Conflit d'Intérêts

Un conflit d'intérêts existe lorsque l'intérêt personnel d'un employé entre en conflit avec les intérêts de notre Groupe. Nos employés doivent éviter d'avoir des relations personnelles avec des tiers ou des activités personnelles susceptibles de générer un conflit d'intérêts.

Un employé peut se trouver en situation de conflit d'intérêts, par exemple :

- S'il négocie au nom d'une entreprise de notre Groupe un contrat dont il retire un intérêt personnel actuel ou ultérieur.
- S'il acquiert des biens matériels ou immatériels pour les vendre ou les louer à une entreprise de notre Groupe.
- S'il détient un intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans une société commerciale contrôlée par des concurrents, des fournisseurs ou des clients.
- S'il est en concurrence directe ou indirecte avec une entreprise de notre Groupe.
- S'il accepte un cadeau d'un client ou fournisseur ou une faveur disproportionnée ou inappropriée, pour lui-même ou pour un membre de sa famille. Ces cadeaux dits d'entreprise, d'un client ou fournisseur, doivent être refusés et restitués.
- S'il exploite à des fins personnelles une opportunité d'affaires ouverte pour notre Groupe.
- S'il utilise une information confidentielle obtenue dans le cadre de son emploi pour en tirer un profit ou un avantage pour lui-même ou pour autrui.

Chacun d'entre nous doit être particulièrement vigilant s'il est proche de quelqu'un qui travaille pour un concurrent, un fournisseur ou un client. Même s'il n'est pas illégal en soi d'avoir une telle relation, celle-ci peut le devenir si elle va à l'encontre des intérêts de son propre employeur.

Il peut parfois être difficile de déterminer s'il existe un conflit d'intérêts. Dans de telles situations, votre supérieur hiérarchique peut vous assister.

4. Contexte Anti-Corruption

Les règles et comportements en matière de lutte contre la corruption sont définis au sein du Code de Conduite Anti-corruption, auquel la présente charte renvoie. D'une manière générale, nous nous conformons partout aux lois, réglementations et accords applicables ainsi qu'aux conventions et engagements internationaux auxquels nous avons adhéré. Ensemble, nous conduisons les opérations dans le respect des règles professionnelles et déontologiques. Nous veillons à la transparence et à la sincérité des informations transmises à nos clients, à la communauté financière, aux investisseurs, aux autorités de certification, et au public en général. Nos opérations, notre organisation et nos procédures s'inscrivent activement dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en coopération avec les autorités compétentes.

Chacun d'entre nous respecte les engagements pris dans ses relations avec nos clients, partenaires et fournisseurs, fait preuve d'équité à leur égard et opère ses choix selon des critères objectifs. Tout acte de corruption est prohibé. Ceux d'entre nous soumis à des pressions ou sollicitations de la part de tiers doivent en informer sa hiérarchie. Les cadeaux offerts à nos clients ou à leurs représentants doivent rester limités et conformes aux règles fixées par les entités de notre Groupe. Il en est de même à l'égard des personnes ayant autorité publique, qualité de fonctionnaire ou assimilé. De même, chacun d'entre nous respectera strictement la limite de valeur applicable, dans son entité, aux cadeaux ou invitations émanant d'un de nos clients ou d'une autre relation d'affaires. Afin d'éviter toute situation équivoque, chacun prendra, le cas échéant, conseil auprès de sa hiérarchie sur la conduite à tenir. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et l'évasion fiscale, ainsi que du respect des règles nationales et internationales sur les sanctions et embargos chacun exerce une vigilance permanente et respecte les procédures d'identification et de connaissance des clients ou donneurs d'ordres ainsi que celles de vérification des opérations.

5. Confidentialité

Chacun d'entre nous peut occasionnellement détenir des informations qui doivent rester confidentielles dans la mesure où leur divulgation ou leur révélation prématurée serait susceptible de nuire à notre Groupe. Ces informations peuvent se rapporter, par exemple, aux produits, aux études, au savoir-faire technique, aux projets industriels et commerciaux, aux données financières, ou encore aux plans futurs d'ordre stratégique, tactique, budgétaire ou autres, qui ne sont pas dans le domaine public.

Chaque employé doit s'assurer que de telles informations ne seront pas diffusées directement ou indirectement hors de notre Groupe, ni communiquées à des personnes employées au sein de notre Groupe qui ne seraient pas habilitées à les recevoir.

Vous pouvez également recevoir des informations sensibles de la part de clients, de fournisseurs ou d'autres partenaires. Il appartient à chacun de préserver la confidentialité de telles informations pour mériter la confiance de ces derniers et d'insérer dans les contrats avec ces partenaires des clauses tendant à garantir la protection adéquate des données confidentielles échangées ainsi que la non-divulgation de ces dernières sans autorisation.

6. Concurrence Loyale

Les règles à observer en matière de concurrence loyale sont définies au sein du Code de Conduite Concurrence, auquel la présente charte renvoie.

7. Délit d'Initié

Chacun d'entre nous s'interdit d'acheter ou de vendre des actions d'une entreprise de notre Groupe ou des actions de sociétés cotées de nos clients, fournisseurs ou partenaires (ou d'autres sociétés avec lesquelles nous entretenons des rapports d'affaires) ou de rechercher des informations confidentielles sur les activités de nos clients, nos fournisseurs ou nos partenaires, susceptibles d'affecter sensiblement leurs cours de bourse.

Toutes informations confidentielles auxquelles nous pourrions avoir accès, par exemple, sur des accords ou des transactions importantes en cours de négociation avant d'être annoncés publiquement, sont de nature à interdire chacun d'entre nous d'acheter ou de vendre des actions de notre Groupe ou de nos clients, fournisseurs ou partenaires.

Chacun d'entre nous ne peut pas tirer profit d'un achat ou d'une vente d'actions d'une société cotée sur la base d'informations confidentielles de nature à influencer de manière significative le cours de bourse de ses actions.

8. Protection des Actifs

Chacun d'entre nous est responsable, dans le cadre de ses fonctions, de la bonne utilisation et de la protection des actifs tangibles ou intangibles, matériels, immatériels ou financiers ainsi que des ressources du Groupe et les utilise de manière raisonnable dans le respect des règles d'engagement ou d'utilisation dont il a été informé. Il s'agit notamment des installations industrielles, des équipements, des ressources financières ainsi que de la propriété intellectuelle, des secrets commerciaux, des brevets et des marques.

Ces actifs et ces ressources doivent être utilisés conformément aux besoins du Groupe ou dans le cadre fixé par les différentes entités. Ils ne peuvent être utilisés pour d'autres besoins que ceux du Groupe, hormis les cas où leur utilisation a été formellement autorisée en vertu des procédures internes. Chaque employé doit préserver les actifs de toute détérioration, altération, fraude, perte ou vol. Nul ne doit faire un usage personnel abusif des biens ou services mis à sa disposition. Chacun cherche à utiliser les ressources de manière économe et prend en compte la dimension environnementale de ses décisions.

9. Fraude

Les fraudes internes mettent en risque à la fois les activités du Groupe mais aussi son image à l'extérieur. La fraude, la malhonnêteté, comme tout comportement pénalement répréhensible, sont strictement interdits ; ils peuvent engager notre responsabilité individuelle civile ou pénale.

10. Relations avec les Fournisseurs

Nous souhaitons entretenir des relations intègres avec l'ensemble de nos fournisseurs. Le Service des Achats de chaque entité a adopté un guide définissant les règles éthiques applicables aux relations avec nos fournisseurs.

11. Ventes et Commerce International

Les entraves au commerce international et les boycotts peuvent limiter notre capacité à vendre nos produits et nos services dans certains pays. Notre Groupe entend respecter toutes les interdictions ou restrictions applicables au commerce international.

La vente de produits, de matériels, de logiciels ou de technologies peut être soumise, dans certains pays, à une réglementation particulière aux exportations ou importations.

Il peut être notamment nécessaire dans certains pays d'obtenir une licence d'exportation avant expédition de produits, de matériels, de logiciels ou de technologies ayant des applications militaires.

Par ailleurs, des mesures d'embargo peuvent interdire de vendre une technologie ou des produits à une entité d'un pays vers lequel il est interdit d'exporter ceux-ci, même si cette entité est domiciliée hors dudit pays.

Il incombe à chacun d'entre nous de se renseigner sur les pays vers lesquels les opérations de commerce international sont soumises à contrôle ou à embargo, et de solliciter, le cas échéant, toute autorisation ou licence nécessaire.

12. Sincérité des Rapports Financiers

Nos états financiers et reporting financiers doivent être exacts, précis et sincères pour assurer la bonne gestion de notre Groupe. Nous veillons aux bons enregistrements comptables, et à ce que les comptes et les états financiers des différentes entités traduisent exactement les opérations que nous effectuons.

Ils doivent être conformes aux exigences légales applicables, aux principes comptables généralement acceptés et aux dispositifs de contrôle interne mis en place.

De même, les informations financières et comptables résultant des procédures de reporting doivent refléter de manière exacte, précise et sincère la situation financière des entités concernées.

C'est grâce à la qualité de notre reporting financier que nous pouvons gagner la confiance de nos partenaires, de nos actionnaires et de la communauté financière. Cette qualité de reporting est conforme à nos valeurs fondamentales et justifie la confiance que nos actionnaires nous accordent.

13. Santé et Sécurité

Chacun d'entre nous doit protéger la santé et la sécurité de ses collègues. Tous les membres du personnel ont droit à un environnement de travail sûr et sain et sont invités à joindre leurs efforts à ceux déployés à cette fin par notre Groupe. Le Groupe a pour ambition d'améliorer résolument les conditions de travail de ses employés aux plans sanitaire et sécuritaire. Nous poursuivons un objectif semblable avec nos sous-traitants.

Chaque employé doit effectuer son travail en respectant les règles d'hygiène et de sécurité applicables sur son lieu de travail, et doit participer aux programmes de formation qui sont organisés en la matière.

14. Diversité et respect de la vie privée des individus

Chacune de nos entités favorise la diversité et s'interdit de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de son personnel et des candidats à l'embauche. Chacune de nos entités veille au respect des règles relatives à la liberté d'association et aux conditions de travail et s'interdit de recourir au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants, conformément aux Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, même si la législation locale l'autorise. Nous respectons la vie privée des individus, qu'ils soient clients, partenaires ou salariés. Nous ne demandons et n'utilisons que les informations utiles pour servir les intérêts de nos clients et partenaires, pour améliorer la qualité des prestations, pour se conformer aux obligations légales ou pour contribuer à la gestion de notre Groupe. Nous observons une neutralité politique et nous nous abstenons de soutenir par des dons ou subventions des organisations ou activités politiques, même si la législation locale l'y autorise.

15. Discrimination et Harcèlement

La diversité des employés et des cultures représentée au sein de notre Groupe constitue un formidable atout. Dans le cadre de ses orientations fondamentales, notre Groupe souhaite résolument pouvoir offrir à ses salariés une égalité de chances en termes de reconnaissance, de progression individuelle et de parcours de carrière, quelles que soient leur origine ou leurs croyances. Aucune discrimination ni harcèlement quel qu'il soit fondé, notamment, sur la race, le sexe, l'âge, la religion, ou les opinions politiques ou syndicales, ne sera toléré.

16. Protection de la Vie Privée des Employés

Nous entendons respecter les lois qui régissent la protection de la vie privée de nos salariés.

Chacun d'entre nous peut avoir accès à des données personnelles, conformément aux lois et règlements applicables, afin qu'ils puissent s'assurer que ces informations sont exactes et précises. Le Groupe ne communique pas de données personnelles à des tiers, sauf s'il s'avère obligatoire de le faire et si les lois et règlements en vigueur l'autorisent.

Par ailleurs, nous assurons en toutes circonstances la confidentialité des informations personnelles que nous détenons concernant une société, un salarié, un client, un fournisseur ou un partenaire, et nous nous interdisons de les utiliser ou de les diffuser à des fins autres que celles pour lesquelles elles nous ont été confiées. Chacun d'entre nous respecte des règles strictes destinées à limiter la circulation des données personnelles et se conforme aux règles de droit qui les encadre. Nous veillons à ce que ceux d'entre nous qui peuvent détenir des données personnelles en raison de leur fonction respectent la réglementation et les règles fixées par le

Groupe. Nous sommes conscients de l'importance pour nos clients de conserver la maîtrise de leurs données personnelles. C'est pourquoi notre Groupe réaffirme son engagement d'être un acteur responsable dans le traitement des données : nous nous engageons à sécuriser et protéger ces données, ainsi qu'à les utiliser de façon éthique, et en transparence.

17. Autres documents à consulter

Il convient également de respecter toutes les règles contenues dans les autres documents internes de notre Groupe et qui complètent notre Charte d'Éthique (**Code de conduite anti-corruption, Code de Conduite Concurrence, Procédure d'alerte conformité, Politique cadeaux et invitations, Politique Note de frais et déplacements, Questionnaire évaluation tiers, Guide de conduite fournisseurs, Règlement intérieur, Règlement de Protection des Données Personnelles, ...**).

